

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 6748

présenté par
Mme Ressiguier
-----**AVANT L'ARTICLE 13**

Rédiger ainsi l'intitulé du chapitre III :

« Les hauts revenus capitaliseront chez BlackRock ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

Cet amendement vise à modifier le titre du Chapitre III du présent projet de loi. Le but de ce changement de nom est de mettre en lumière la véritable raison qui a poussé le Gouvernement à formuler ces propositions. Le plafond limitant les cotisations des hauts salaires va les pousser directement chez BlackRock. Ces derniers, en décembre 2019, se félicitaient de la réforme des retraites en ces termes : « Je crois que c'est l'intérêt de ce nouveau texte du gouvernement, de la loi, que de permettre aux français, enfin, de s'approprier l'épargne retraite. Et nous BlackRock, qui avons cette expérience, nous voulons mettre cette expérience au service de cette nouvelle épargne retraite. [...] Et l'avantage de cette épargne retraite c'est que c'est bon pour les français et ce sera bon pour l'économie puisqu'on mettra plus de produits pour le développement de l'économie française. [...] BlackRock veut être beaucoup plus présent dans ce beau pays et nous avons de grandes ambitions pour BlackRock en France ». Ces propos ont été tenu par Jean-François Cirelli, PDG de BlackRock France Belgique et Luxembourg, qui a été promu, le 1er janvier 2020, officier de la légion d'honneur par le Premier ministre Edouard Philippe. Le Chapitre III ne présente donc pas des mesures allant vers un « Système fondé sur une équité contributive », mais bien des mesures qui auront pour conséquence que « Les hauts revenus capitaliseront chez BlackRock ».